

**Ordonnance
concernant les aides financières pour les indemnités versées
en vertu de la loi sur l'agriculture
(Ordonnance sur les indemnités dans l'agriculture)**

Abrogation du 31 octobre 2012

*Le Département fédéral de l'économie
arrête:*

Article unique

L'ordonnance du 6 décembre 1994 sur les indemnités dans l'agriculture¹ est abrogée avec effet au 1^{er} janvier 2013.

31 octobre 2012

Département fédéral de l'économie:
Johann N. Schneider-Ammann

¹ RO 1995 129, 1996 2350, 1999 407, 2001 1191, 2007 4477

